

---

## 26<sup>ème</sup> Convention nationale de l'intercommunalité Réforme de la DGF : en fixer d'abord l'architecture

---

Placée au coeur des débats de la convention nationale de l'intercommunalité réunie à Tours par l'AdCF, la réforme des dotations de l'Etat aux collectivités (DGF) est apparue comme l'un des sujets les plus sensibles. Dans un contexte de baisse de 25% des enveloppes de la DGF à l'horizon 2017 (- 11 milliards), les élus intercommunaux souhaitent s'assurer que la réforme engagée par le projet de loi de finances sera source de lisibilité et d'équité.

Tout en souscrivant largement aux conclusions de la mission parlementaire remises au Premier ministre en juillet dernier (cf. rapport **Christine Pirès-Beaune** et **Jean Germain**), l'AdCF constate que seule une partie de ses préconisations sont retenues. Le scénario d'une DGF « locale » allouée par territoire intercommunal n'est reprise que partiellement, à travers une simple composante des dotations (dotation dite de « centralité »). La réforme prévoit de fait le maintien de dotations forfaitaires réparties de manière uniforme, indépendamment des situations individuelles des communes, de leur potentiel financier et de leur intégration au sein d'une intercommunalité.

Pour l'AdCF, une telle option dégrade la cohérence et la pertinence de la réforme, en risquant de reproduire les iniquités actuelles. Il est aujourd'hui devenu impossible d'analyser la situation financière des communes sans tenir compte de leur intégration au sein des communautés. « *Certaines communes ont transféré une part importante de leurs charges alors que d'autres rejoignent à peine l'intercommunalité. D'importants transferts et mouvements de mutualisation sont en outre programmés au cours des prochains mois, ce qui accentuera la nécessité de comparer les territoires de manière globale à travers la consolidation. Il ne peut y avoir d'autre solution* » a expliqué **Charles-Eric Lemaignan**, le président de l'AdCF durant les débats.

L'AdCF rappelle que la DGF « locale » consiste seulement à calculer une dotation équitable entre territoires en tenant compte du fait intercommunal. Il ne s'agit aucunement, comme certains ont pu le dire, de « *confisquer la DGF des communes au profit de l'interco* ». La loi fixera la répartition entre intercommunalité et communes et entre les communes elles-mêmes. Il serait simplement possible avec des conditions strictes de majorité qualifiée de laisser la possibilité aux territoires de s'écarter à la marge de la répartition légale comme cela se fait déjà pour le FPIC.

En conséquence, l'AdCF souhaite que le projet de loi de finances fixe l'architecture générale de la réforme mais laisse une année de plus pour en préciser les critères et les différents paramètres. Les travaux du comité des finances locales (CFL) n'ont sur ce point pas assez abouti. Il apparaît absolument nécessaire de disposer de simulations approfondies, intégrant les impacts cumulés des différentes évolutions en cours (baisse des dotations, création de métropoles et de communes nouvelles, progression de la péréquation...).

Dans le cadre du projet de loi de finances, l'AdCF a également demandé au secrétaire d'Etat au Budget **Christian Eckert** de veiller à une répartition plus équilibrée des baisses de dotations au sein du « bloc local », en tenant compte des reversements financiers obligatoires de l'intercommunalité à ses membres. Les communautés forment aujourd'hui le niveau institutionnel auquel est demandé le plus grand effort en pourcentage de leurs recettes réelles. Cela est d'autant plus regrettable qu'elles assurent un rôle croissant dans l'investissement public local.

**Charles-Eric Lemaignan** a en outre rappelé devant la ministre **Marylise Lebranchu**, puis devant **Christian Eckert**, le caractère inéquitable de l'effort demandé aux collectivités dans le plan d'économie de 50 milliards. Alors que les collectivités concernées par l'effort de redressement représentent 18% de la dépense publique, il leur est demandé de prendre en charge 22% du plan d'économies. Un tel effort n'est pas soutenable en une période aussi courte. Il ne tient surtout pas assez compte du poids très élevé de l'investissement dans les budgets locaux (environ 25% contre 5% pour l'Etat et 2% pour la protection sociale). L'AdCF demande en conséquence un effort moins élevé en 2017, pour permettre le franchissement d'une dernière marche sur laquelle beaucoup risquent de trébucher. Nombre de communautés pronostiquent une épargne quasi-nulle voire très faible, à l'horizon 2017 et ne peuvent donc engager leurs programmes d'investissement.